

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 JANVIER 2019

**Présents :** M. Colino, M. Boilay, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, Mme Delaunay, M. Leboulanger, Mme Alexandre, M. Bernier, M. Blin, Mme Marnier, M. Richard.

**Absents excusés :** Mme Lesellier.

**Absents :** M. Crave, Mme Vaillant.

**Secrétaire de séance :** Mme Marnier.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal du pouvoir que lui a donné Mme Lesellier ainsi que des démissions de leurs postes d'adjoint de Mmes Delaunay et Martin Calderon. Mme Martin Calderon ayant aussi démissionné de son mandat de conseillère municipale, elle est remplacée par M. Fabrice Richard conformément à la législation en vigueur.

Il présente le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 au conseil municipal qui l'approuve (une abstention).

### **1. Détermination du nombre de postes d'adjoint après la démission de 2 adjoints**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

Suite à la démission de Madame Delaunay du poste de 1<sup>er</sup> adjoint et de Madame Martin Calderon du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur le maire propose de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix pour et 2 abstentions de fixer à 2 le nombre de postes d'adjoint au maire.

### **2. Demande de subventions au titre de la DETR et de la DSIL**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les différents devis établis en vue de remplacer la totalité des huisseries du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité et décide de solliciter des subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ainsi qu'au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

### **3. Convention fourrière animale**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil des chiens et chats en divagation soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.

La commune d'Amayé a choisi cette seconde solution et disposait d'une convention avec la communauté urbaine de Caen la Mer. Cette convention est arrivée à échéance et il est nécessaire de la renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer une convention avec la communauté urbaine de Caen la Mer permettant à la commune d'Amayé sur Orne de bénéficier des services de la fourrière gérée par Caen la Mer.

### **4. Eclairage public : renouvellement du massif 05/002**

Monsieur le maire présente un devis établi par le SDEC concernant le renouvellement du massif n°05/002 situé rue des Godets. Le coût total de ces travaux s'élève à 745.78 € TTC et la part de la commune se monte à 403.96€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet.